



Labellisation du ministère  
de la Justice 2024-2027

Direction interrégionale des services pénitentiaires  
De Lyon

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**Marchés de travaux relatifs au remplacement de la  
vidéosurveillance de la Maison d'Arrêt de Bonneville  
(74)**

---

Date et heure limites de réception des  
offres : lundi 30 novembre 2026 à 12:30

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES AUVERGNE RHONE ALPES**  
**Département des Affaires immobilières de Lyon**  
19 Rue Crépet  
CS 70607  
69366 LYON

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Marchés de travaux relatifs au remplacement de la vidéosurveillance de la Maison d'Arrêt de Bonneville (74) |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                                                   |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                                               |
|    | <b>Nombre de lots</b>               | 1                                                                                                           |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                                                                                   |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Groupement conjoint avec mandataire solidaire                                                               |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                                                        |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                                                        |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Avec                                                                                                        |
|   | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                                                        |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | Défini par lot                                                                                              |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                                                                        |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite facultative                                                                                          |

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                   | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                             | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                         | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                         | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                        | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                        | 5  |
| 2.3 - Variantes .....                                           | 5  |
| 2.4 - Développement durable.....                                | 5  |
| 3 - Les intervenants.....                                       | 5  |
| 3.1 - Conduite d'opération .....                                | 5  |
| 3.2 - Maîtrise d'œuvre .....                                    | 5  |
| 3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier..... | 6  |
| 3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie .....      | 7  |
| 3.5 - Contrôle technique .....                                  | 7  |
| 3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs ..... | 7  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                       | 7  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....                | 7  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 7  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....              | 8  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 9  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....           | 10 |
| 6.1 - Documents à produire .....                                | 10 |
| 6.1.1 - Sous-traitance .....                                    | 12 |
| 6.2 - Visites sur site .....                                    | 12 |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....              | 12 |
| 7.1 - Transmission électronique .....                           | 12 |
| 7.2 - Transmission sous support papier.....                     | 13 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 13 |
| 8.1 - Sélection des candidatures .....                          | 13 |
| 8.2 - Attribution des marchés .....                             | 14 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation .....                    | 15 |
| 9 - Renseignements complémentaires .....                        | 16 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....       | 16 |
| 9.2 - Procédures de recours.....                                | 16 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marchés de travaux relatifs au remplacement de la vidéosurveillance de la Maison d'Arrêt de Bonneville (74)

Le Département des Affaires Immobilières (DAI), de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaire (DISP) de Lyon a entrepris de lancer une opération sur la Maison d'Arrêt de Bonneville (74) visant à remplacer la vidéosurveillance existante.

L'objectif est de remplacer l'installation vieillissante par une architecture numérique complète, pérenne, évolutive et adaptée aux contraintes d'un établissement pénitentiaire.

Les travaux de renouvellement devront être réalisés en technologie numérique complète.

Ces travaux incluront la nouvelle ergonomie du poste centrale.

Lieu(x) d'exécution :

Maison d'Arrêt de Bonneville

Bois Jolivet BONNEVILLE

74130 Bonneville

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations portent sur le Lot(s) suivant :

| Lot(s) | Désignation                             |
|--------|-----------------------------------------|
| 01     | Lot unique - Vidéosurveillance/mobilier |

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                       |
|----------------|---------------------------------------------------|
| 45311000-0     | Travaux de câblage et d'installations électriques |
| 45314300-4     | Installation d'infrastructures de câblage         |
| 45315600-4     | Installations basse tension                       |
| 32323500-8     | Système de surveillance vidéo                     |
| 39151000-5     | Mobilier divers                                   |

| Lot(s) | Code principal | Description                                       |
|--------|----------------|---------------------------------------------------|
| 01     | 45311000-0     | Travaux de câblage et d'installations électriques |
| 01     | 45314300-4     | Installation d'infrastructures de câblage         |
| 01     | 45315600-4     | Installations basse tension                       |
| 01     | 32323500-8     | Système de surveillance vidéo                     |
| 01     | 39151000-5     | Mobilier divers                                   |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Pour réaliser cette opération, le maître d'ouvrage a décidé de faire appel à des entreprises ayant des compétences en courant fort/courant faible/réseaux

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère sociales et environnementales dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

### 3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

BEEM

24 Rue de la Gare

69009 LYON

Tél. : 06 01 10 42 45

Courriel : [mohamed.houhou@beemlyon.fr](mailto:mohamed.houhou@beemlyon.fr)

### **3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

### **3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie**

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

### **3.5 - Contrôle technique**

La mission de contrôleur technique sera assurée par ALPES CONTRÔLES.

BUREAU ALPES CONTROLES

3 B IMP DES PRAIRIES

74940

ANNECY LE VIEUX

Représentant :

Alan MALKI

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

L, S, VIEL, RVRAT

### **3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La mission de coordinateur sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par PMM.

PMM

6 Rue Macedonio Melloni

39100 Dole

Représentant :

Thomas GRANDREMY

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Règlement par virement Administratif selon les règles de la Comptabilité Publique, financement sur le budget investissement de la Direction Interrégionale.

#### **EDIFLEX :**

Le titulaire s'engage à déposer ses factures (ainsi que celles de ses sous-traitants) sur la plateforme de traitement de la facturation EDIFLEX qui intègre les décomptes dans le « portail de facturation » de l'Etat CHORUS PRO. A cet effet, une convention d'interchange sera signée entre les parties.

L'accès à la plateforme EDIFLEX est pris en charge sur le budget d'investissement de la Direction Interrégionale.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

#### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

##### **Gestion des documents:**

" Les documents transmis dans le cadre de cette mise en concurrence (pièces, plans, ...) ne pourront en aucun cas être transmis, publiés ou photocopiés. Ils doivent être immédiatement détruits par les candidats non retenus suite à la notification de la décision de la personne adjudicateur de ne pas les

retenir. De même, ils devront être immédiatement détruit par le titulaire du marché au terme des garanties qui lui incombent. "

#### **Sécurité Pénitentiaire:**

A titre de rappel l'article 434-35 du code pénal dispose " Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait, en quelque lieu qu'il se produise, de remettre ou de faire parvenir à un détenu, ou de recevoir de lui et de transmettre des sommes d'argent, correspondances, objets ou substances quelconques ainsi que de communiquer par tout moyen avec une personne détenue, en dehors des cas autorisés par les règlements.

La peine est portée à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende si le coupable est chargé de la surveillance de détenus ou s'il est habilité par ses fonctions à pénétrer dans un établissement pénitentiaire ou à approcher, à quelque titre que ce soit, des détenus "

#### **Intervention sur site:**

Les candidats seront réputés informés des conditions particulières à leur intervention en intérieur d'établissement pénitentiaire en activité. Ils se conforment à toutes injonctions du directeur de l'établissement ou du personnel pénitentiaire concernant le fonctionnement de l'établissement. Ils ne pourront en aucun cas arguer d'un quelconque préjudice à ce titre.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Cadre de sûreté - dispositions communes relatives à l'accès des personnels des entreprises dans les Etablissements Pénitentiaires de l'Interrégion Auvergne-Rhône-Alpes
- Certificat de visite (visite fortement conseillée)
- Engagement de confidentialité - à compléter

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **Transmission des documents confidentiels:**

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat, le téléchargement s'effectue sur la plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) peut contenir un dossier crypté dans lequel se trouve des plans et/ou d'autres documents protégés.

Ces éléments cryptés seront accessibles aux candidats sur demande via la plateforme PLACE. Chaque demande devra être accompagnée de l'engagement de confidentialité rempli et signé au nom du candidat.

A réception, l'acheteur transmettra au candidat le code de décryptage des plans, ainsi que "Zed! FREE" qui est une solution gratuite pour pouvoir ouvrir les "conteneurs chiffrés .zed", à télécharger sur <https://www.zed!free.com>

//www.primx.eu/fr/zed-free/. Ce code est personnel, il ne pourra en aucun cas être diffusé à un tiers. Au terme de la consultation, les plans devront être immédiatement détruits par les candidats.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                       | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner                            | Oui       |
| KBIS document officiel attestant de l'existence juridique d'une entreprise                                                                     | Non       |
| Lettre de candidature ou formulaire DC1 sur le site <a href="http://www.budget.gouv.fr/daj/formulaires">www.budget.gouv.fr/daj/formulaires</a> | Oui       |
| Lettre de candidature ou formulaire DC2 sur le site <a href="http://www.budget.gouv.fr/daj/formulaires">www.budget.gouv.fr/daj/formulaires</a> | Oui       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail                       | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                    | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                 | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| présentation des noms des personnes qui interviendront et leurs qualifications.                                                                                                                                                               | Non       |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non       |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat           | Non       |

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage                   | Non       |
| Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise                                                                                        | Non       |
| Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat                                                                                                                                                  | Non       |
| Liste des principales prestations similaires (Site occupé) effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés                                                                                                                                                                                                  | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <input type="checkbox"/> Qualification 1142 Démolition par carottage ou sciage (technicité confirmée) > Carottages dans les ouvrages existants.                                                           | Non       |
| <input type="checkbox"/> Qualification 1311 Terrassements - fouilles (technicité courante) > Tranchées / VRD si nécessaires au passage des câbles.                                                        | Non       |
| <input type="checkbox"/> Qualification 5232 Installation de pompe à chaleur                                                                                                                               | Non       |
| QUALIFELEC CFMGTI3 - Classe 3 - Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie<br>Domaines : SU - Sécurité / RC - Réseaux de communications / Mention : FO - Fibre Optique ou qualification équivalente. | Non       |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                   | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                    | Oui       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)                                                         | Oui       |
| L'état des prix forfaitaires                                                                               | Non       |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non       |

| Libellés                                                                                                                                                                   | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat                                                                                   | Non       |
| Les plans détaillés de chaque partie du projet                                                                                                                             | Non       |
| La présentation de l'équipe dédiée au projet                                                                                                                               | Non       |
| Engagement de confidentialité - à compléter                                                                                                                                | Oui       |
| Le cadre de sûreté - dispositions communes relatives à l'accès des personnels des entreprises dans les Etablissements Pénitentiaires de l'Interrégion Auvergne-Rhône-Alpes | Non       |
| L'attestation de visite                                                                                                                                                    | Non       |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes                                                                                                  | Oui       |
| Le calendrier prévisionnel détaillé                                                                                                                                        | Non       |

### 6.1.1 - Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants et fournir les pièces de candidature similaires à celles du titulaire pour chaque sous traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

### 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

**VISITE FORTEMENT RECOMMANDÉE** Les demandes doivent être adressées par mail au pilote de l'opération (guillaume.viennot@justice.fr) impérativement accompagnées de la Carte Nationale d'Identité recto verso du visiteur (règle de sûreté obligatoire). Pour toute personne étrangère ou née à l'étranger, la demande devra être accompagnée des noms, noms de jeune fille, prénoms date et lieu de naissance des parents. Aucune demande ne sera traitée sans ces pièces jointes. Les visites sont programmées le 17/11/2026 (à 10h00) à Les demandes devront parvenir au plus tard le 06/11/2026 avant midi.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et

l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support papier uniquement. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à l'adresse suivante :

MINISTERE DE LA JUSTICE  
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES RHONE ALPES AUVERGNE  
Département des Affaires Immobilières  
19 Rue Crépet  
CS 70607  
69366 LYON

- Horaire d'ouverture de la DISP => 09h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs

capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

| Critères                                                                                                                                                                                                              | Pondération |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations                                                                                                                                                                                                | 40.0        |
| 2-Valeur technique                                                                                                                                                                                                    | 50.0        |
| 2.1-▯ Organisation, méthodologie et phasage des travaux en site occupé et sensible type pénitentiaire ▯ Moyens humains, qualifications et expérience de l'équipe affectée à l'opération                               | 15.0        |
| 2.2-▯ Méthodologie permettant d'assurer la continuité de la vidéosurveillance et de la sécurisation du site pendant les travaux ▯ Organisation des essais, mise en service, recette, formation, documentation et DOE> | 15.0        |
| 2.3-▯ Qualité et pertinence des matériels et de la solution technique proposés (caméras, enregistrement, stockage, réseau, compatibilité avec l'existant, etc.)                                                       | 10.0        |
| 2.4-▯ Planning prévisionnel et délais d'exécution >                                                                                                                                                                   | 10.0        |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement                                                                                                                                                            | 10.0        |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

1 - Pertinence de la méthodologie au vu de la bonne prise en compte de la spécificité de l'opération (50 points)

1-1 : Organisation / Méthodologie (20 points) : Analyse des contraintes du site, organisation et méthodologie détaillée prenant en compte l'environnement et les zones impactées par les travaux.

Moyens mis en oeuvre pour assurer la sécurité et la sûreté du chantier.

1-2 : Moyens humains (10 points) : Description des effectifs alloués à l'opération (compagnons + encadrement) en relation avec le planning, y compris sous-traitance éventuelle.

1-3 : Planning (10 points) : Calendrier prévisionnel global (phase préparation, durée d'études, approvisionnements, exécution, réception...) avec identification des points de vigilances. Respect du planning et proposition d'éventuelles optimisations.

1-4 : Mode opératoire (10 points) :

Mode opératoire comprenant la description technique détaillée de l'ensemble des travaux à réaliser.

2 - Pertinence de la démarche respectueuse de l'environnement (10 points)

Pertinence de la gestion des déchets : Description tri et gestion des déchets générés par le chantier (mode opératoire, valorisation des déchets, lieux d'évacuation des déchets).

Le SOGED est pertinent et détaillé. Il précise les méthodes de prévention de la production des déchets et de non mélange des déchets soit le tri, les installations de valorisation, de traitement et d'élimination des déchets ainsi que les moyens humains mobilisés sur la thématique des déchets. Les politiques de traçabilité et de valorisation des DEEE, DEA, DDS et autres déchets sont décrites.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes : La notation sur 10 correspondra à l'échelle qualitative suivante : 0 Absence de Méthode de travail 2.5 Méthode de travail plutôt mauvaise 5 Passable 7.5 Bonne 10 Très Bonne. Les notations sur 20 suivront cette même échelle proportionnellement à l'importance des critères. La méthode utilisée pour le calcul du critère environnemental relatif (entre autres) à la gestion des déchets de chantier sur 10 points sera la même.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être

supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lyon

Palais Juridictions Administratives

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)